



A l'attention de :

Monsieur Paul FURLAN

Ministre des Pouvoirs locaux, de la
Ville, du Logement et de l'Energie
Service Public de Wallonie
Rue du Moulin de Meuse 4
5000 Beez (Namur)

Javingue, le 10 juin 2015

Vos références : Lettre du 24 septembre 2014 envoyée aux communes
Nos références : L 2015-027/LVR
Concerne : **Taxe sur les mâts d'éoliennes**
Situation de l'éolienne des enfants

Monsieur le Ministre,

Nous faisons référence à notre lettre du 10 novembre 2014 (référence L 2014-004/LVR). Sauf erreur de notre part, nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse à cette lettre.

Entre-temps la commune de Houyet a voté lors de la séance du conseil communal du 30 mars 2015 (voir pièce jointe) l'imposition d'une taxe de 12.500 EUR/an sur l'"éolienne des enfants" qui est exploitée par notre petite coopérative (qui regroupe 950 coopérateurs) depuis mars 2006.

Nous avons contacté la commune pour lui faire comprendre le caractère inéquitable et totalement disproportionné de cette taxe dans le cas d'une petite éolienne (800 kW). Mais la commune se retranche derrière votre circulaire du 24 septembre 2014 pour justifier le montant imposé, ajoutant que "Nous vous avisons cependant que dans l'hypothèse où une future circulaire budgétaire prévoirait une tranche de taxation des MW inférieure à 2,5 MW, nous pourrions analyser à nouveau ce dossier."

Nous vous demandons par conséquent avec insistance de nous rencontrer afin de pouvoir discuter de notre situation économique, qui n'est pas viable à long terme avec une telle taxe. Nous vous demandons également d'informer ensuite la commune de Houyet que le montant de la tranche "0 à 2,5 MW" tel que défini dans votre circulaire du 24 septembre 2014 n'est pas approprié pour une petite éolienne de 800 kW, afin que la commune puisse annuler cette taxe ou la revoir drastiquement à la baisse.

ALLONS EN VENT scrl

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique

info@allonsenvent.be - www.allonsenvent.be - BE 0475.987.215

Société Coopérative agréée - N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



Agréé Conseil National
de la Coopération

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

ir. Lionel VAN RILLAER

Président du Conseil d'Administration d'Allons en Vent SCRL

Annexes :

- Procès-verbal de la séance du conseil communal de Houyet du 30 mars 2015 (1 page A4)
- Lettre de la commune de Houyet du 29 mai 2015 (1 page A4)